

Le 31 janvier 2025



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antilles /Guyane : escroquerie en bande organisée pour un préjudice évalué à plus de 8 millions d'euros

Le 22 janvier 2025, une opération judiciaire a été menée, sous la direction d'un juge d'instruction de la JIRS de FORT DE FRANCE, à St Martin, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et dans l'hexagone, par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), le groupe interministériel de recherches de Guyane (GIR) et les gendarmes du commandement de la Gendarmerie Outre-mer (CEGOM).

Cette opération qui a mobilisé 100 militaires de la Gendarmerie et fonctionnaires de police sur les différents territoires visait la société MEDICALIA, société spécialisée dans la mise à disposition de matériel médical à domicile. Il est reproché à cette société d'avoir bénéficié de prescriptions abusives permettant d'obtenir des remboursements indus de la caisse générale de sécurité sociale (CGSS), pour un préjudice évalué à ce stade, à 8.434.567,35 euros. L'enquête a en outre mis en évidence des prescriptions incohérentes présentant un risque avéré pour la santé, notamment pour les jeunes patients.

L'enquête ouverte initialement par le parquet de Cayenne avait fait l'objet d'un dessaisissement au profit de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de FORT DE FRANCE, compte tenu de l'importance et de la gravité de l'affaire. Des opérations judiciaires avaient déjà été conduites en Guyane précédemment, impliquant la société AZ-DOM, à l'encontre de laquelle il était reproché des faits identiques.

Les nombreuses perquisitions réalisées simultanément sur les différents territoires ont permis de découvrir un stock important de médicaments, contrevenant ainsi à la réglementation en vigueur et matérialisant les faits d'exercice illégal de la profession de pharmacien. Des objets de valeur, du numéraire et un véhicule, outre des sommes d'argent ont également été saisis pour plusieurs milliers d'euros.

Le dirigeant de la société MEDICALIA Groupe et les responsables des antennes MEDICALIA Guadeloupe, MEDICALIA Guyane et MEDICALIA La Réunion ont été mis en examen pour escroqueries en bande organisée, exercice illégal de la profession de pharmacien, proposition d'avantages à personnels de santé. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire comprenant des interdictions professionnelles et des obligations de verser un cautionnement.

L'enquête se poursuit afin de déterminer le rôle exact des professionnels de santé.

